

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre dans la Salle des Chevaliers du Travail, 662 $\frac{1}{2}$ rue Craig, par le Président Beales à 3.15 p. m.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Darlington, en amendement à la Constitution :

1^e. Qu'après les mots "Chevaliers du Travail" (Art. II, Clause 2) on ajoute les mots suivants "Patrons de l'Industrie, Grangers, et Associations de l'Impôt Unique."

2^e. Qu'après le mot "délégué," (ligne, Art. II, Clause 2) les mots suivants soient ajoutés: "les Patrons de l'Industrie, Grangers et les Associations de l'Impôt Unique n'auront droit qu'à trois délégués chaque,"

Après une longue discussion, le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

QUATRIÈME JOUR

VENDREDI, 8 Sept. 1893.

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 8 a. m.

On reprend la considération des résolutions soumises par le Comité sur les Ordres du Jour et les Résolutions.

Proposé par M. Patterson, secondé par M. Little, et résolu :

Considérant que ce Congrès s'est déclaré, à différentes reprises en faveur de l'abolition des contrats dans l'exécution des travaux du Gouvernement.

Considérant que le Gouvernement Fédéral à établi une Imprimerie Nationale.

Qu'afin d'assurer la bonne administration et le succès de cette institution, le Congrès prie le Gouvernement de nommer un Surintendant ayant l'expérience pratique et que le Comité Exécutif reçoive instruction de soumettre la chose au Gouvernement.

Proposé par M. Renaud, d'Ottawa, secondé par M. Félix Marois, de Québec, et résolu :

Que ce Congrès déplore la manière injuste dont sont traités les typographes d'Ottawa par l'Imprimerie Nationale en suspendant ses ouvriers pendant les vacances des employés civils qui, conséquemment, ne peuvent fournir de copie aux imprimeurs qui sont, par ce fait, jetés sur le pavé pendant que les employés civils sont absents, et que ce Congrès prie le Gouvernement d'observer les règles ordinaires des établissements privés dans les destitutions, en commençant par les derniers venus tout en considérant leur compétence.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Que dans l'opinion de ce Congrès, le droit de vote devrait être accordé aux femmes comme aux hommes, et que le Comité Exécutif de ce Congrès reçoive instruction de faire des représentations en conséquence aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par M. Baaton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Attendu qu'il a été prouvé par le résultat des élections récentes dans la Province d'Ontario, surtout dans les villes, que les clauses de l'Acte des Cotisations qui ont pour objet de mettre sur la liste électorale tous ceux qui ont droit de vote en vertu de l'Acte du Suffrage Universel sont tout à fait nulles comme résultat, et

Attendu que l'inefficacité de ces clauses a pour effet de défranchiser un grand nombre d'ouvriers qui ne sont aucunement en faute.

Qu'il soit résolu que ce Congrès demande à la Législature d'Ontario de remplacer le système impraticable actuel de préparer les listes pour les Elections Provinciales et Municipales par un système plus simple d'enregistrement : que des requêtes en faveur de ce changement soient préparées et transmises et que le Comité Exécutif ait instruction de prendre tous les moyens possibles pour l'obtenir.

Proposé par M. Banton, secondé par M. O'Donoghue, et résolu :

Que ce Congrès s'adresse aux Legislatures Provinciales pour faire abolir la qualification foncière pour les emplois municipaux.

Proposé par M. Carey, secondé par M. Banton, et résolu :

Qu'un Comité Permanent de ce Congrès soit nommé pour agir de concert avec un semblable Comité des Patrons de l'Industrie dans le but de considérer l'opportunité de former une Union des Travailleurs des Villes et des Campagnes du Canada dans le but de résister à la tyrannie de la richesse, d'établir la justice entre les hommes sans égard à leur position, et de promouvoir les intérêts de tous les citoyens en supprimant les fraudes dans les opérations industrielles qui sont aujourd'hui permises et sanctionnées par nos lois, le dit comité devant se composer de MM. Rodier et Darlington, de Montréal, Jobin et Little, de Québec, Glockling, Carey et Banton, de Toronto.

Prop
Que le
cents, pour

Prop
Que ce
lités et aux
tendant l'é
mées par le
d'écoles dan
cutif d'Ont
une imprim

Prop
Attend
deniers mu
du Congrès
gislatures
rat municip

Prop
Que ce
pour faire
tion des ré
un mouve
filés de fai
distribution
sayer d'y in

Prop
Que ce
pour la lég
quêtes pou
ciaux pour
mettre au
doption :

1. De
Puissance
lois existan
2. Du
pas entrer
durant les
laire.

Prop
Et qu'
sociations
tuel? (2)
en faveur
offrir?

L'an
adoptés
Pro

Qu'en
dresse au
tions suiv
Le ma
Canada.

Pro
Que t
affirmant
du maint
Politique
dancedu
Le

pale es
La
tion.
A r